

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2011-2016 n°88 Jetons de présence et indemnités du Conseil communal

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des Finances composée de :

Mmes : Valérie Schlup
Lucette Schmutz, rapporteur

MM. Michel Deruaz, Président
Loïc Haldimann
Christian Hay (excusé pour les 2 séances)
Giorgio Micello
Olivier Paley

s'est penchée, les 2 et 9 mai 2016 sur le préavis municipal relatif aux jetons de présence et indemnités du Conseil communal.

PREAMBULE

La Commission permanente des Finances souhaite qu'à l'avenir ce genre de préavis soit présenté avant les élections.

EXAMEN DU PREAVIS

La Commission permanente a étudié chaque point du tableau des jetons de présence et des indemnités présenté en page 2 du PM n°88.

Séances de conseil et de bureau

Ces jetons de présence ayant été augmentés il y a cinq ans, les réunions ordinaires du Conseil et du bureau restent par conséquent inchangées, partant du principe que les motivations pour siéger au Conseil communal ne sont pas d'ordre pécuniaire.

Séances de commission

La CoFin a été quelque peu surprise de la baisse de CHF 10.- des séances de commission alors que les jetons de présence du rapporteur sont restés inchangés. Elle a du mal à comprendre ce retour en arrière d'autant plus que le travail supplémentaire du rapporteur est compensé financièrement par la rédaction de son rapport.

Ce point fait l'objet d'un **amendement**, à savoir que la séance de commission est ramenée à CHF 40.- pour tous les membres, rapporteur ou non. Cet amendement a été accepté à la majorité des membres présents (4 voix pour et 2 abstentions).

Rapport

Le rapport ayant été augmenté de CHF 25.- en 2006, puis de CHF 5.- en 2011, les montants alloués restent inchangés.

Rapport de gestion

Là encore, la Commission permanente des Finances a du mal à comprendre l'abaissement de moitié de la rémunération. La Cogest ne présente qu'un unique rapport par an à la différence des autres commissions permanentes qui elles peuvent en présenter plusieurs à CHF 80.-. Ce rapport final est étayé par de nombreux rapports intermédiaires qui ne sont pas rémunérés. Accepter cette baisse signifie prêter le rapporteur de la Cogest en comparaison des rapporteurs de la législature 2011-2016 ainsi que des futurs rapporteurs.

Ce point fait l'objet **d'un amendement**, à savoir que le rapport de gestion est ramené à CHF 240.-. Cet amendement a été accepté à la majorité des membres présents (4 voix pour et 2 abstentions).

Conseillers délégués (associations intercommunales)

Séance commissions hors Rolle

Certaines associations intercommunales comme par ex. l'ASPAIRE indemnisent les membres des commissions mais non les conseillers dont les jetons de présence sont à la charge des communes. Supprimer ces jetons de présence semble à la CoFin inéquitable par rapport aux conseillers du SIDERE et de l'AIER qui reçoivent les indemnités de ces associations. Les Commissaires se sont interrogés sur la rémunération à accorder. Ils sont partis du montant de base de CHF 15.- (comme pour les conseillers communaux), auxquels ont été rajoutés les frais de déplacements (CHF 25.-), soit CHF 40.-.

Ce point fait donc l'objet **d'un amendement**. La CoFin propose alors d'indemniser de CHF 40.- pour chaque séance pour tout délégué aux associations qui ne versent aucune indemnité.

Cet amendement a été accepté à la majorité des membres présents (5 voix pour et 1 abstention).

Indemnités

La CoFin n'a aucune remarque à faire concernant les indemnités et est en tout point d'accord avec les propositions du PM n°88. Elle se félicite des augmentations des indemnités du secrétaire dont les tarifs n'avaient pas été revus depuis 10 ans, d'autant plus que pour ce poste, il s'agit plus d'un salaire que d'une indemnisation.

Tableau des amendements

Amendement	Objet	2016-2021 PM	2016-2021 amendé	Différence
1	Séance de commission	30.-	40.-	+ 10.-
2.	Rapport de gestion	120.-	240.-	+120.-
3	Séance hors de Rolle	0.-	40.-	+40.-
Totaux		150.-	320.-	+170.-

CONCLUSIONS

Considérant, le compte rendu ci-dessus et après délibération, la Commission permanente des Finances vous demande à la majorité des membres présents (4 voix pour et 1 abstention), Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions **amendées** suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal 2011-2016/ n°88 de la Municipalité du 4 avril 2016,

Entendu le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'adopter les jetons de présence et indemnités du Conseil communal valables du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 13 mai 2016

Le Président

Michel Deruaz



Le rapporteur

Lucette Schmutz



